

Rapport annuel 2006

Mandat PLANeS (Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive)

Tenue de l'Assemblée générale le 16 mai 2006 à la maternité de l'hôpital de l'île à Berne.

Au cours de ces dernières années, PLANeS a pu développer son rôle en tant qu'organisation de référence, et a constitué un partenariat avec l'OFAS et l'OFSP. Ces contacts sont désormais palpables dans le domaine du travail de lobbying effectué au sein des groupes parlementaires. La place faite en Suisse à la santé sexuelle et reproductive est toujours plus importante, son organisation se professionnalise.

PLANeS participe également à des travaux d'étude et de recherche (Rapport sur la santé sexuelle et reproductive en Suisse, opposition au régime du délai, contraception d'urgence, etc.), ainsi qu'à de nombreux groupes de travail nationaux (migration, FGM, conseil en cas de désir d'enfant non exaucé).

Il faut évoquer spécialement un projet du fonds national entre PLANeS et l'université de Genève sur le thème „Interruption de grossesse dans la pratique“, ainsi que le groupe „Pilule du lendemain“ constitué de PLANeS, de l'université de Bâle et de pharmaciens. C'est avec impatience que nous en attendons les résultats.

Également en cours d'élaboration est la constitution de la plateforme informative sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH et la contraception. Il s'agit là d'effectuer le relevé de l'ensemble des institutions actives dans ces domaines. Les sages-femmes sont invitées à se manifester activement (voir mon mail de mai/juin 2006).

Sont élus deux nouveaux membres au conseil de fondation: Madame Marina Costa, médecin spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, co-fondatrice du bureau Lust und Frust (envies et frustrations) de Zurich, et Monsieur Bruno Bühlmann, formateur en santé sexuelle à la santé bernoise.

Cette année encore, la situation financière a dû être discutée. Il est voté sur l'augmentation de la cotisation annuelle de Fr. 200.—à Fr. 400.— pour les membres collectifs. La fédération des sages-femmes est également touchée par cette mesure.

Dans l'intérêt de la fondation, il est décidé de rendre possible un paiement de l'ancien montant annuel, au lieu d'exclure une organisation en raison d'un non paiement du nouveau montant de cotisation!!

Berne, le 29 janvier 2007

Yvonne Studer Badertscher, Centre de conseil pour les femmes, Aarberggasse 16, 3011 Bern
